

Les rescapés

Témoigner pour transmettre



*Vous qui vivez en toute quiétude
Bien au chaud dans vos maisons,
Vous qui trouvez le soir en rentrant
La table mise et des visages amis,
Considérez si c'est un homme
Que celui qui peine dans la boue,
Qui ne connaît pas le repos,
Qui se bat pour un quignon de pain,
Qui meurt pour un oui, pour un non.
Considérez si c'est une femme
Que celle qui a perdu son nom et ses cheveux
Les yeux vides et le sein froid
Comme une grenouille en hiver.
N'oubliez pas que cela fut,
Gravez ces mots dans votre cœur.
Pensez-y chez vous, dans la rue,
En vous couchant, en vous levant ;
Répétez-le à vos enfants.
Ou que votre maison s'écroule,
Que la maladie vous accable,
Que vos enfants se détournent de vous.*

Primo Levi, *Si c'est un homme*

Le 18 octobre 2002, les ministres européens de l'Éducation réunis à Strasbourg, au Conseil de l'Europe, ont adopté à l'unanimité la déclaration instituant la Journée de la mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité, dans les établissements scolaires des quarante-quatre États membres. La France et, récemment, l'ONU ont retenu la date du 27 janvier, anniversaire de la « libération » du camp d'Auschwitz, pour cette journée de la mémoire de la Shoah.



En novembre et décembre 2007, comme chaque année depuis huit ans, des représentants de vingt-quatre lycées franciliens se sont rendus au camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau, en Pologne. Participant ainsi au devoir de mémoire, ces jeunes de Jouy-le-Moutier, du Raincy, de Massy, de Maisons-Laffitte, de Marly-le-Roi, de Meaux, de Nangis et de Paris ont découvert ce site, véritable symbole de la Shoah (tentative de destruction totale du peuple juif d'Europe par les nazis). Ces visites – organisées par le Mémorial de la Shoah avec le soutien de la Région Île-de-France – sont une des six actions de sensibilisation menées auprès des élèves des lycées publics et privés franciliens afin de les informer sur l'histoire de la Shoah.



Les camps nazis sont libérés au fur et à mesure de la progression des armées alliées. Il y reste des survivants. Beaucoup des rescapés juifs refusent de retourner en Europe centrale et orientale en raison de l'antisémitisme présent ou de la destruction de leur communauté d'origine au cours de la Shoah. Alors, souvent, ils émigrent vers d'autres pays et commencent une nouvelle vie dans des patries d'adoption (États-Unis, Israël, Canada, Australie, Afrique du Sud...).

Dès leur retour, beaucoup de rescapés des camps tentent de raconter ou d'écrire ce qu'ils viennent de vivre, mais sans obtenir l'écho espéré.

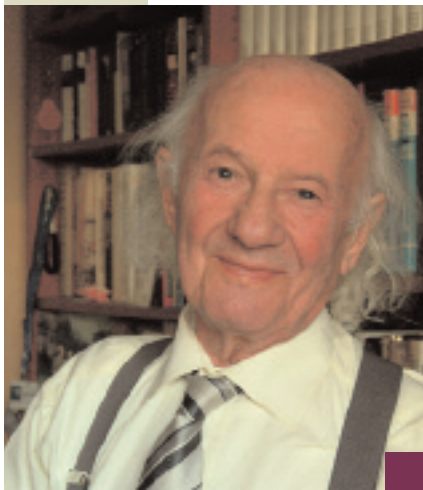
De plus, la spécificité de l'extermination des Juifs d'Europe n'est guère reconnue. En 1961, en Israël, le procès d'Eichmann, l'un des principaux organisateurs de la Shoah, marque l'émergence de la mémoire du génocide. Au cours des années 1970, l'opinion publique montre un intérêt nouveau

pour l'histoire de la Shoah, alors que des œuvres de fiction, comme le feuilleton américain *Holocauste*, connaissent un succès mondial et que des poursuites judiciaires en France et en Allemagne sont à nouveau engagées contre certains nazis ou collaborateurs, ayant participé à la mise en œuvre de la « solution finale » de la question juive.

Avec le projet du *Mémorial des Juifs* de France (1978) publié par Serge Klarsfeld, le film *Shoah* (1985) de Claude Lanzmann, les victimes retrouvent alors un nom, un visage, une histoire. C'est durant les années 1980 et 1990 que la parole des rescapés, souvent devenus grands-parents, suscite un écho sans précédent, notamment à l'occasion du procès du tortionnaire nazi Klaus Barbie à Lyon (1987). Ils sont enfin reconnus comme « témoins » et se sentent investis d'une mission : raconter pour faire connaître la vérité face aux négationnistes, raconter pour transmettre aux jeunes générations la connaissance de la Shoah.

Les res

La parole contre l'oubli



©J.-F. Bernard-Sugy/
Région Île-de-France

Jules Fainzang

Né à Varsovie en 1922, Jules Fainzang est âgé de 3 ans lorsque ses parents décident de quitter la Pologne pour émigrer en Palestine, alors sous mandat britannique. Sa sœur Esther meurt du typhus et, sur le conseil des médecins, la famille revient en Europe et s'installe à Anvers (Belgique). Lors de l'offensive allemande de mai 1940, les Fainzang trouvent refuge dans le village de Lizac (Tarn-et-Garonne). Alors que le département se trouve en zone non occupée, Jules, son père, et son petit frère Joseph sont

arrêtés par des gendarmes français en mars 1942 et internés au camp de Sept-Fonds. Joseph parvient à s'évader, mais Jules est transféré à Drancy et déporté à Auschwitz le 28 août 1942. Son père et sa mère, arrêtés à leur tour, sont déportés le 9 septembre 1942. Plusieurs dizaines de kilomètres avant d'atteindre Auschwitz, le convoi de Jules marque un arrêt dans la gare de Kosel et les hommes entre 18 et 45 ans reçoivent l'ordre de descendre des wagons. Pendant un mois, Jules travaille dans une forge, avant d'être transféré au camp de Laurahutte. Puis, en avril 1943, à Blechhammer, il est affecté au chantier de construction d'une usine d'armement. Malgré la faim, le froid et les sélections, Jules Fainzang parvient à survivre. Le 21 janvier 1945, à l'approche des troupes soviétiques, les détenus de Blechhammer sont jetés sur les routes par un froid glacial pour rejoindre à pied le camp de Gross Rosen, d'où ils sont transportés en train vers Buchenwald. Jules est libéré par l'armée américaine le 13 avril 1945. Il est l'un des huit survivants du convoi n° 25, parti de Drancy. Son témoignage, *Mémoire de déportation*, est paru en 2002 aux éditions L'Harmattan.

Ginette Kolinka

Ginette Cherkasky (Kolinka) est née à Paris en 1925. Par peur des arrestations, la famille Cherkasky franchit clandestinement la ligne de démarcation au cours de l'été 1942 et s'installe à Avignon, où elle s'efforce de reprendre une vie normale. Ginette travaille avec ses parents et ses sœurs sur les marchés. Le 13 mars 1944, en rentrant déjeuner, elle tombe nez à nez avec les agents de la Gestapo venus les arrêter. Elle est incarcérée à la prison des Baumettes, à Marseille, avec son père, son petit frère de 12 ans, Gilbert, et un neveu, Georges, âgé de 14 ans. Tous les quatre sont transférés au camp de Drancy le 2 avril, et déportés à Auschwitz le 13. À l'arrivée à Auschwitz, son père et son frère, fatigués, montent sans le savoir dans les camions qui partent directement vers les chambres à gaz. Ginette fait partie d'un groupe de 91 femmes sélectionnées pour le travail. Elle ne reverra plus Georges, son neveu, emmené au camp des hommes. Fin octobre 1944, elle est transférée à Bergen-Belsen, puis en février 1945 dans une usine de matériel aéronautique à Raguhn, près de Leipzig. À l'approche des troupes alliées, le 13 avril 1945, elle est placée dans un nouveau convoi en direction du camp de Theresienstadt où elle attrape le typhus. Libérée par l'armée Rouge, elle est rapatriée à Lyon le 3 juin, puis rentre à Paris où elle retrouve sa mère et quatre de ses cinq sœurs. Léa, l'aînée, déportée à Auschwitz le 13 février 1943, n'est pas revenue.



©J.-F. Bernard-Sugy/Région Île-de-France

Yvette Lévy

Yvette Dreyfus (épouse Lévy) est née à Paris en 1926, de parents juifs, originaires d'Alsace. Elle est élevée à Noisy-le-Sec, en banlieue parisienne, avec ses deux frères, dans le respect des traditions juives, mais ses parents sont « *plutôt modernes* ». Après l'exode de 1940 qui emmène la famille jusqu'à Tours, les Dreyfus reviennent à Noisy et subissent les premières mesures antisémites.



©V. Briot

En octobre 1944, elle est transférée dans un camp de Tchécoslovaquie. Elle travaille dans une usine d'armement, avec des ouvriers allemands et tchèques. Un jour d'avril 1945, leur camp étant littéralement abandonné par les SS, Yvette et ses camarades organisent péniblement leur rapatriement en France.

Mariée à un Juif caché à Marseille durant la guerre, Yvette Lévy consacre depuis plusieurs années une partie importante de son temps à témoigner. Retourner à Birkenau est pour elle « *une victoire sur les nazis* » : « *Nous sommes toujours là pour raconter ce qui s'est réellement passé.* »

Monitrice aux Éclaireurs israélites de France, Yvette accueille à Paris des enfants de déportés, jusqu'à leur dispersion dans la clandestinité. Elle est arrêtée par la Gestapo dans la nuit du 21 au 22 juillet 1944 avec les enfants de la maison de l'UGIF (Union générale des Israélites de France) de la rue Vauquelin, et emmenée à Drancy. La Libération semble proche et elle est convaincue d'échapper à la déportation. Pourtant, le 31 juillet, elle part pour Auschwitz, dans un convoi de 1 300 personnes, dont un bébé de quinze jours né à Drancy, et beaucoup d'enfants. À l'arrivée, Yvette échappe aux chambres à gaz et parvient à entrer dans le camp.

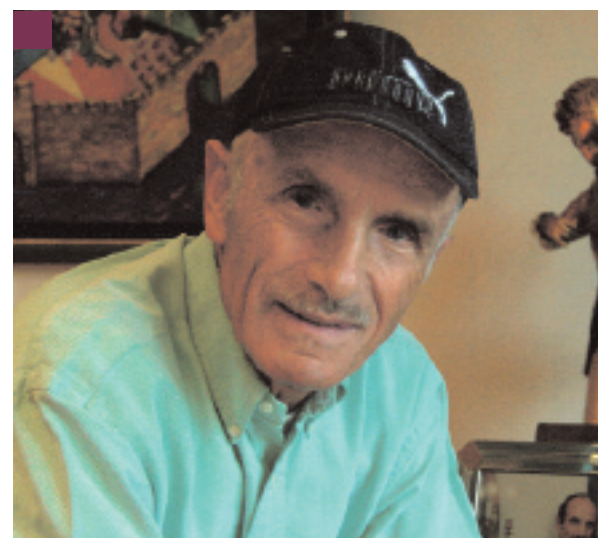
Jo Wasjblat

Issu d'une famille juive polonaise, Jo Wasjblat a 11 ans en avril 1940, quand les nazis enferment les Juifs dans le ghetto de Lodz. Il y passe quatre années. Son père, âgé de 38 ans décède dans l'année de création du ghetto. Sa mère meurt également dans le ghetto, en 1943. Il doit s'occuper seul de son frère et de sa sœur. Avec son ami d'enfance Haïm, il travaille le jour et sort la nuit pour trouver de quoi nourrir les siens ou se chauffer.

En août 1944, à l'âge de 15 ans, il est déporté à Auschwitz avec les derniers Juifs du dernier grand

ghetto de Pologne. Sélectionné pour le travail, il échappe à la mort immédiate. Par la suite, il doit sa survie à son instinct débrouillard, mais ne peut néanmoins sauver son ami Haïm qui choisit d'accompagner son petit frère à la chambre à gaz. Jo travaille ensuite dans une usine-bagne du nord de l'Allemagne et parvient à survivre jusqu'à la Libération.

De retour à Paris, grâce à l'aide d'un soldat américain qui souhaite l'emmener avec lui aux États-Unis, Joseph Wasjblat est adopté par une famille parisienne et s'installe définitivement en France. Il y exerce le métier de coupeur. Plus tard, il rencontre Rachel Frojman avec qui il a trois filles. Il a perdu la quasi-totalité de sa famille, dans les ghettos et centres de mise à mort de Pologne : seuls trois membres, sur plus de quatre-vingt-dix, survécurent. Il a livré son témoignage dans un livre publié sous le titre *Le Témoin imprévu* (collection de poche « J'ai Lu »).



©J.-F. Bernard-Sugy/Région Île-de-France

capés

Maxi Librati

Né à Lyon en 1925, dans une famille juive originaire du Maroc, Maxi Librati est l'aîné d'une fratrie de seize enfants, dont il sera le seul déporté. Il grandit dans un milieu populaire à Saint-Fons (banlieue de Lyon). Arrêté dans un train, alors qu'il était parti avec des amis chercher du ravitaillement à la campagne, il ignore alors totalement l'existence

d'une quelconque menace pesant sur les juifs : « Jusqu'à mon arrestation [en juillet 1943], je n'avais jamais entendu parler de déportation ni d'arrestation. » Envoyé à la prison du fort Montluc, il tente d'envoyer une lettre à ses parents, ce qui lui vaut d'être isolé dans une cellule, sans nourriture pendant cinq jours. Il est par la suite transféré à Drancy, puis est déporté à Birkenau, le 2 septembre 1943. Il y reste trois semaines, avant d'être transféré dans un camp du ghetto de Varsovie, où il est affecté au *Todkommando* (« commando de la mort »), chargé de brûler les cadavres. Il attrape le typhus. Envoyé à l'infirmerie, il impressionne le *Kapo* par ses talents de fils aîné habitué aux travaux ménagers et devient garçon de chambre.

L'avancée soviétique pousse les Allemands à évacuer le camp en juillet 1944. Maxi est transféré à Dachau, près de Munich, à l'issue d'une « marche de la mort » d'une centaine de kilomètres. Il est libéré par les Américains, le

30 avril 1945 à Allach, autre camp de Bavière. Lorsqu'il revient à Paris, il pèse 29 kg. Il retrouve à Lyon ses parents, frères et sœurs, qui avaient été cachés à la campagne par le patron du père de Maxi, plus tard reconnu comme Juste. Aujourd'hui, il n'a de cesse de témoigner de son histoire.



©J.-F. Bernard-Sugy/Région Île-de-France

Ida Grinspan

« J'ai su toute petite ce qu'étaient les pogroms », raconte Ida Grinspan, née Fensterszab, à qui son père, modeste tailleur, « faisait souvent remarquer la chance [qu'elle avait] de vivre en France ». Ses parents avaient fui l'antisémitisme en Pologne en s'installant en 1929 à Paris. Si, en juin 1940, ils envoient Ida chez une nourrice près de Melle (Deux-Sèvres), c'est parce que les conditions de vie y sont meilleures et non par crainte de mesures antisémites. Ida « ignore tout de ce qui se passe à Paris », jusqu'à ce que son père lui annonce, dans une lettre, l'arrestation de sa mère lors de la rafle du Vél' d'Hiv, en juillet 1942. Elle-même est arrêtée, dans la nuit du 30 janvier 1944, chez sa nourrice, par trois gendarmes français. Elle est transférée à Drancy, qu'elle quitte pleine d'espoir : on lui dit que « ceux qui ont de la famille déportée vont la rejoindre ».

Elle arrive à Birkenau le 13 février 1944. Ida paraît plus âgée que ses 14 ans et évite ainsi la chambre à gaz. D'abord affectée à différents *Kommandos*, elle travaille ensuite dans une usine d'armement. En janvier 1945, les Allemands évacuent Auschwitz, et une terrible « marche de la mort » emmène Ida jusqu'à Breslau (aujourd'hui Wrocław, en Pologne), puis à Ravensbrück. Malade du typhus, elle est envoyée dans une annexe du camp, à Neustadt. En mai 1945, les soldats soviétiques l'évacuent vers un hôpital militaire.

Rapatriée en France, elle apprend que son père, déporté mi-1944, ainsi que sa mère ont été assassinés. Depuis les années 1980, Ida témoigne régulièrement dans les écoles et accompagne fréquemment des lycéens dans des voyages à Auschwitz. Elle a écrit son histoire dans un livre intitulé *J'ai pas pleuré*, aux éditions Robert Laffont, à partir duquel des lycéens de Mantes-la-Jolie ont tiré un album de rap.



©J.-F. Bernard-Sugy/Région Île-de-France

Sarah Montard



©V. Briot

Sarah Montard, petite Parisienne, est âgée de 11 ans et demi au début de la guerre. Pour échapper aux bombardements, sa famille l'envoie dans une maison de l'Œuvre de secours aux enfants (OSE) jusqu'en juillet 1940, sur la Côte d'Azur, où sa mère vient la chercher. Elles reviennent à Paris en passant la ligne de démarcation. En mai 1941, son père est arrêté lors des premières rafles de Juifs étrangers et interné au camp de Pithiviers, dans le Loiret, d'où il réussit à s'évader en août 1941 et entre alors dans la clandestinité. Le 15 juillet 1942, une amie du lycée prévient Sarah qu'une arrestation massive se prépare et qu'il faut quitter Paris. Mais Sarah et sa mère sont arrêtées le lendemain par la police française. À 14 ans, l'enfance de Sarah bascule. Conduites au Vél' d'Hiv, elles réus-

sissent à s'en évader le même jour et se cachent chez des amis, puis dans une chambre, à Paris. Le 24 mai 1944, à 7 heures du matin, deux jeunes inspecteurs en civil viennent arrêter Sarah et sa mère suite à une lettre de dénonciation. Conduites au dépôt du palais de Justice, elles partent le lendemain pour Drancy. Le 30 mai 1944, Sarah et sa mère sont envoyées à la gare de Bobigny d'où elles partent pour Auschwitz, par le convoi n° 75. Elles arrivent le 2 juin 1944 à Birkenau. Toutes deux sélectionnées sur la *Bahnrampe* de Birkenau, elles sont affectées dans des *Kommandos* extérieurs dans lesquels elles effectuent d'exténuants travaux. Séparée de sa mère, elle est envoyée au camp des hommes. Le 18 janvier 1945, le camp est évacué. Pendant la « marche de la mort » elle retrouve sa mère, et elles arrivent ensemble au camp de Bergen-Belsen. Sarah y attrape le typhus, mais sa mère la sauve. Libérées par l'armée anglaise le 15 avril 1945, elles reviennent à Paris le 24 mai 1945 et retrouvent le père de Sarah qui avait pu se cacher. Aujourd'hui, Sarah témoigne inlassablement et accompagne régulièrement des élèves à Auschwitz.

Jacques Zylbermine

Jacques Zylbermine est né en Pologne en 1929. Il arrive en France à l'âge de 4 ans, avec ses parents, son frère et ses deux sœurs. En mai 1940, la famille Zylbermine, installée à Nancy, se réfugie à Perros-Guirec, sur la côte bretonne. Le frère de Jacques, qui cherche à gagner l'Angleterre, est arrêté à la suite d'une altercation avec une patrouille de la Wehrmacht et traduit devant un tribunal militaire allemand. Il est condamné à mort, puis sa peine est commuée en cinq années de réclusion. En 1941, les Zylbermine sont assignés à résidence à Vitré, en Ille-et-Vilaine. Jacques, ses parents et ses deux sœurs y sont arrêtés par la Gestapo le 17 août 1943. Incarcérés pendant un mois à la prison de Rennes, ils sont transférés à Drancy, puis déportés à Auschwitz le 7 octobre 1943 par le convoi n° 60. Alors qu'il n'a que 14 ans, Jacques est sélectionné pour le travail et envoyé au camp de Buna-Monowitz où il survit pendant quinze mois jusqu'à l'évacuation générale d'Auschwitz le 17 janvier 1945. Après les « marches de la mort », il parvient à Buchenwald, où il est libéré le 11 avril 1945. Son père, sa mère et ses deux sœurs ont été assassinés à Auschwitz. Son frère, incarcéré en France puis transféré à la prison de Landsberg, en Allemagne, a survécu.



©J.-F. Bernard-Sugy/Région Île-de-France

Comment en arrive-t-on là ? / COMMÉMORATION

27 JANVIER 2008

« Le flambeau de mémoire a besoin d'être transmis »

Une société qui déserte le combat pour l'humanité est condamnée à revivre son passé. Moins la mémoire de la Shoah est vécue de l'intérieur parce que les derniers survivants des camps de la mort disparaissent peu à peu, plus elle a besoin d'être transmise. Plus elle a besoin de la jeunesse pour passer le témoin de la vérité. Pour que les voix de l'humanité ne puissent jamais se taire, pour que le souvenir de la Shoah soit gravé dans la pierre pour toujours, il faut manifester avec force le devoir de vigilance et lutter avec détermination contre les forces de l'obscurité.

C'est pourquoi la Région Île-de-France et le Mémorial de la Shoah se sont associés dès 2000 afin d'organiser des voyages de mémoire pour les lycées franciliens. Chaque année, des jeunes franciliens se rendent à Auschwitz. En passant sous l'immense portail de brique rouge du camp, ces jeunes changent à jamais. Parce qu'ici, selon les mots de Malraux, « pour la première fois, l'homme a donné des leçons à l'enfer ». Aux côtés des rescapés qui ont accepté de les accompagner, ces jeunes pourront à leur tour témoigner de ce que la nature humaine a produit de plus barbare. Ils pourront relayer ces quelques vers de Primo Levi : « N'oubliez pas que cela fut. Non, ne l'oubliez pas. Gravez ces mots dans votre cœur. » Car s'il faut le silence et le deuil, il faut également expliquer l'inexplicable. Dire l'indicible. Parce que le silence ne suffit pas. Parce que sous le silence, il peut y avoir l'indifférence. L'oubli. Ou, pire, l'amnésie. Sous notre silence, l'ignoble continue de prospérer. Continue à souiller le passé. Alors, il faut parler. Enseigner la vérité. Parce que la mémoire permet de garder intact le tombeau de ceux qui n'en ont pas.

Se faire la parole du passé, c'est être un passeur d'avenir. Regarder bien en face son histoire, c'est être un porteur d'espérance. Le flambeau de mémoire a besoin d'être transmis. Pour continuer le combat de la fraternité. Pour dire qu'il y avait les ténèbres. Mais pour dire aussi qu'il y avait la lumière. Celles des Justes et de tous ceux qui avaient combattu l'horreur nazie.

Jean-Paul HUCHON

Président du conseil régional d'Île-de-France



Le Mémorial de la Shoah, un outil pour le temps présent

Le Mémorial de la Shoah a ouvert ses portes au public le 27 janvier 2005 à Paris. Comprendre le passé pour éclairer l'avenir, telle est la vocation de ce lieu, à la fois musée, centre de documentation et lieu de mémoire.

Cette institution est un pont jeté entre les survivants de la Shoah et ceux qui n'ont pas vécu, ni directement ni par la médiation de leurs parents, cette période historique. Inscrit dans la continuité du Centre de documentation juive contemporaine (CDJC) et du Mémorial du martyr juif inconnu, le Mémorial de la Shoah constitue une nouvelle étape de la transmission de la mémoire et de l'enseignement de la Shoah.

Pour mener à bien ses missions le Mémorial offre aux différents publics des ressources et des services spécifiques.

Il est doté d'un musée qui présente un parcours chronologique et thématique retraçant l'histoire des Juifs de France avant et pendant la Shoah, et produit régulièrement des expositions temporaires.

Un centre de documentation est ouvert à tous, du chercheur à l'élève, et une librairie propose tous les ouvrages de références sur le sujet.

Plusieurs lieux du souvenir

Le Mur des noms, où sont gravés les noms des 76 000 hommes, femmes et enfants juifs déportés depuis la France entre 1942 et 1944.

La crypte, lieu de recueillement où ont été déposées des cendres de victimes d'Auschwitz et du ghetto de Varsovie.

Le mémorial des enfants : quelque 3 000 photographies évoquent le sort des enfants juifs déportés de France et donnent un visage à chaque victime.

Centre de ressources, premières archives d'Europe sur la Shoah, le Mémorial est aussi un « musée de la vigilance » conçu pour apprendre, comprendre, parce qu'il est nécessaire de construire encore et toujours « un rempart contre l'oubli, contre un retour de la haine et le mépris de l'homme », selon les mots d'Éric de Rothschild, président du Mémorial.

Les responsables de la pédagogie et de la formation du Mémorial ont élaboré des activités destinées aux lycéens ; en développant un thème choisi ou en organisant des rencontres avec des témoins directs de la déportation.

Des voyages à Auschwitz et sur d'autres lieux de mémoire complètent ce dispositif. Par ailleurs, l'équipe du Mémorial a conçu divers supports et outils pour développer l'enseignement de la Shoah. Elle met à la disposition des professeurs des données thématiques, des informations sur le concours national de la résistance, et une mallette pédagogique (disponible dès avril 2008) à l'attention des enseignants des classes de troisième et de terminale.

Informations pratiques

Ouverture : tous les jours sauf le samedi de 10 h à 18 h, nocturne le jeudi jusqu'à 22 h. Entrée libre

Accès : 17, rue Geoffroy-l'Asnier, 75004 Paris.

Métro : Saint-Paul ou Hôtel-de-Ville (ligne n° 1), Pont-Marie (ligne n° 7).

Bus : 96, 69, 76, 67, Balabus.

Renseignements : 01 42 77 44 72

contact@memorialdelashoah.org

www.memorialdelashoah.org

Expositions au Mémorial en 2008

« Derniers souvenirs. Objets des camps de Pithiviers et Beaune-la-Rolande, 1941-1942 ». Du 27 janvier au 13 avril 2008.

« Alyah. Les départs clandestins vers la Palestine, 1944-1947 ». Du 6 mai à fin septembre 2008.

« La nuit de Cristal ». D'octobre 2008 à février 2009.

UNE EXPOSITION POUR COMPRENDRE

À l'issue des voyages de lycéens, le Mémorial de la Shoah a favorisé la création d'une exposition intitulée « Vision lycéenne du camp d'Auschwitz-Birkenau » qui a été inaugurée fin janvier au conseil régional d'Île-de-France. L'exposition itinérante 2008 et celle de 2007 sont disponibles à la demande de chaque lycée auprès du Mémorial de la Shoah : 01 53 01 17 21.

Elles peuvent être visualisées sur le site Internet www.memorialdelashoah.org

Les chiffres de la Shoah

D'après *La Destruction des Juifs d'Europe* de Raul Hilberg, ouvrage de référence sur la question, au moins 5 100 000 Juifs ont été exterminés par les nazis et leurs alliés, répartis par pays de la façon suivante :

Pologne	jusqu'à 3 000 000
URSS	plus de 700 000
Roumanie	270 000
Tchécoslovaquie	260 000
Hongrie	plus de 180 000
Lituanie	jusqu'à 130 000
Allemagne	plus de 120 000
Pays-Bas	plus de 100 000
France	75 000
Lettonie	70 000
Yougoslavie	60 000
Grèce	60 000
Autriche	plus de 50 000
Belgique	24 000
Italie (Rhodes compris)	9 000
Estonie	2 000
Norvège	moins de 1 000
Luxembourg	moins de 1 000
Dantzig	moins de 1 000

R. Hilberg, Gallimard, coll. « Folio Histoire », 3 vol., n° 142, 143 et 144.

Filmographie

(Liste indicative)

- *Shoah*, film français (1985), réalisé par Claude Lanzmann.
- *De Nuremberg à Nuremberg*, film français (1989), réalisé par Frédéric Rossif.
- *Le Temps du ghetto*, film français (1961), réalisé par Frédéric Rossif.
- *Paroles d'étoiles*, film français (2002), réalisé par Thomas Gilou.
- *Les Justes*, film français (2007), réalisé par Nicolas Ribowski.

Fictions

- *Le Dictateur*, film américain (1940), comédie, réalisé par Charles Chaplin.
- *Au revoir les enfants*, film français (1987), drame, réalisé par Louis Malle.
- *La Liste de Schindler*, film américain (1993), drame, réalisé par Steven Spielberg.
- *La vie est belle*, film italien (1997) réalisé par Roberto Benigni.
- *Train de vie*, film israélien, français, belge, néerlandais, roumain (1998) réalisé par Radu Mihaileanu.
- *Le Pianiste*, film franco-polonais (2002), réalisé par Roman Polanski.

Sites Internet

(Liste indicative)

- www.memorialdelashoah.org
- www.annefrank.nl
- www.ushmm.org
- www.parolettoiles.com
- www.chambonsurtignon.org

Bibliographie

(Liste indicative)

- AMERY (Jean), *Le Feu ou la Démolition*, Actes Sud, 1996.
- ANTELME (Robert), *L'Espèce humaine*, Gallimard, 1947.
- BENSOUSSAN (Georges), *Histoire de la Shoah*, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1997.
- BERR (Hélène), *Journal*, Tallandier, 2007.
- CHOKO (Isabelle), *Mes deux vies*, Caractères, 2004.
- FAINZANG (Jules), *Mémoires de déportation*, L'Harmattan, 2002.
- DELBO (Charlotte), *Auschwitz et après, aucun de nous ne reviendra*, Éditions de Minuit, 1970.
- GRINSPAN (Ida), *J'ai pas pleuré*, Laffont, 2002.
- GRYNBERG (Anne), *L'Impossible Oubli*, Gallimard, coll. « Découvertes », 1995.
- HILLESUM (Éty), *Une vie bouleversée*, Seuil, 1985.
- KERTÉSZ (Imre), *Être sans destin*, Actes Sud, 1998 ; *Kaddish pour l'enfant qui ne naîtra pas*, Actes Sud, 1995.
- LANZMANN (Claude), *Shoah*, Fayard, 1985.
- LEVI (Primo), *Si c'est un homme*, Julliard, 1967 ; *La Trêve*, Grasset, 1966.
- RINGELBLUM (Emmanuel), *Chronique du ghetto de Varsovie*, Robert Laffont, 1978.
- ROUSSET (David), *L'Univers concentrationnaire*, Éditions du Pavois, 1946.
- SEMPRUN (Jorge), *Le Grand Voyage*, Gallimard, 1963 ; *Le Mort qu'il faut*, Gallimard, 2001.
- SPIEGELMAN (Art), *Maus*, Flammarion, 2 vol., 1987-1992.
- WAJSBLAT (Joseph), *Le Témoin imprévu*, C.O.L., Paris, 2001.
- WIESEL (Élie), *La Nuit*, Éditions de Minuit, 1958.
- WIEVIORKA (Annette), *Auschwitz expliqué à ma fille*, Seuil, 1999.

Glossaire

Antisémitisme.

Haine des Juifs. Forme particulière de racisme.

Camps de concentration.

Camps de détention édifiés afin d'emprisonner un grand nombre de personnes, à moindre coût, sous surveillance militaire ou policière. En mars 1933, les nazis ouvrent le premier camp de concentration à Dachau, destiné aux opposants politiques. Au fur et à mesure, d'autres camps de concentration sont mis en place en Allemagne (Buchenwald, Bergen-Belsen) ou en Pologne (Auschwitz, devenu ensuite un camp de mise à mort).

Camps d'internement.

Camps ouverts sur l'ensemble du territoire national, en France dès 1938, afin de regrouper les réfugiés républicains espagnols, puis également les réfugiés allemands et autrichiens fuyant le nazisme. Ils servirent ensuite de centres de regroupement pour les Juifs avant que ceux-ci soient acheminés vers d'autres camps d'internement, ceux de Beaune-la-Rolande, de Pithiviers et de Drancy, « antichambres de la mort ».

Centres de mise à mort.

Camps d'extermination mis en place par les nazis durant la phase finale du processus de destruction. Six centres de mise à mort apparurent en 1941-1942 en Pologne : Belzec, Sobibor, Treblinka, Kulmhof (Chelmno), Lublin et Auschwitz. Les victimes y étaient gazées.

Chambre à gaz.

Afin d'exterminer un nombre important de personnes en peu de temps, les entreprises allemandes mettent au point pour les nazis un procédé de mise à mort massif avec des gaz toxiques, notamment du Zyklon B. Pour éviter les révoltes et les paniques, les chambres à gaz étaient camouflées en douche.

Four crématoire.

Après les opérations de gazage, les cadavres étaient brûlés à ciel ouvert ou dans des fours crématoires.

Génocide.

La définition juridique du génocide a été donnée une première fois en 1943 par le juriste polonais Raphaël Lemkin : « Par génocide, nous voulons dire

la destruction d'une nation ou d'un groupe ethnique. En général, le génocide ne veut pas dire nécessairement la destruction immédiate d'une nation. Il signifie plutôt un plan coordonné d'actions différentes qui tendent à détruire les fondations essentielles de la vie des groupes nationaux, dans le but de détruire ces groupes eux-mêmes. » Cette définition sert de référence aux textes internationaux qui traitent de la question du génocide (article 6c de la Charte

du Tribunal militaire international de Nuremberg, la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide du 9 décembre 1948, statut de la Cour pénale internationale du 17 juillet 1998 et article 211-1 du Code pénal français). Tous ces textes confèrent au crime de génocide un caractère imprescriptible qui interdit l'oubli. C'est en fonction de cette définition qu'a notamment été reconnu officiellement en France le génocide arménien (loi 2001-70 du 29 janvier 2001).

Ghetto. Ce terme désigne un quartier, séparé par des murs et des portes, où vivent les Juifs qui sont ainsi isolés du reste de la population. Le premier ghetto fut créé en 1516 à Venise. Fin 1939, les nazis organisent l'isolement des ghettos et suscitent ainsi la famine et le développement des épidémies, ce qui entraîna des morts en grand nombre.

Holocauste. Mot d'origine grecque, issu de la traduction grecque de la Bible hébraïque. Ce terme signifie « sacrifice par le feu ». Il a donné son titre à un téléfilm américain et servait à désigner l'extermination des Juifs par les nazis. Mais le terme est mis en cause par de nombreux anciens déportés qui le trouvent inapproprié et lui préfèrent le mot de « Shoah ». Ils expliquent, à juste titre, qu'ils ont été « exterminés » et non « sacrifiés par le feu ».

Imprescriptible.

La législation française a proclamé en 1964 le caractère imprescriptible des crimes contre l'humanité, c'est-à-dire que leurs auteurs peuvent être poursuivis jusqu'au dernier jour de leur vie.

Lois raciales de Nuremberg.

Promulguées en septembre 1935, ces lois définissent trois types d'Allemands : les « aryens », les « Juifs » et les « métis ». Ces lois retirent aux Juifs la nationalité allemande et limitent leur liberté (ils sont chassés de l'éducation, de l'agriculture, des médias ; n'ont plus le droit d'employer du personnel non juif).

Les Juifs ne peuvent plus se marier avec des « aryens ». **Nazisme, national-socialisme.** Politique qui a dominé l'Allemagne du 30 janvier 1933, date à laquelle Hitler devint chancelier du Reich, jusqu'à l'effondrement de mai 1945.

Négationnisme.

Négation du fait que les Juifs ont été exterminés en grand nombre. Délit puni par la loi.

Nuit de cristal.

Dans la nuit du 9 au 10 novembre 1938, des militants nazis, bénéficiant de la complicité active des autorités, dans toute l'Allemagne, saccagèrent 7 500 magasins appartenant à des Juifs, détruisirent 191 synagogues et tuèrent 91 Juifs, en blessant des centaines d'autres.

Racisme. Idéologie fondée sur la croyance en une hiérarchie entre les groupes humains, les « races ».

Shoah. « Catastrophe », en hébreu. Ce terme désigne l'extermination des Juifs par les nazis.

Solution finale.

Formule utilisée par les nazis pour camoufler la destruction systématique des Juifs d'Europe par la déportation, la mise à mort dans les chambres à gaz, le travail forcé jusqu'à la mort, les tortures. C'est lors de la conférence de Wannsee (près de Berlin), le 20 janvier 1942, que les nazis définissent les modalités techniques de la « solution finale de la question juive ». Les Juifs des territoires occupés seront rafles, déportés et anéantis.

La Région Île-de-France remercie vivement le Mémorial de la Shoah pour ses précieux conseils et son aide pour la réalisation de ce document. Vous pouvez télécharger le présent document sur le site de la Région Île-de-France www.iledefrance.fr

